

LYCÉE FRANÇAIS DE STAVANGER



POSTBOKS 370 SENTRUM, N-4002 STAVANGER, NORVÈGE
Tél. (+47) 45 20 24 60 - E-mail : lf.stavanger@mlfmonde.org

Stavanger, le 29 avril 2019

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DE TROISIEME N°64

Objet : PROCEDURE AFFELNET

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'il est indispensable de formuler des vœux par Affelnet (Affectation des ELèves par le NET) pour être affecté en classe de seconde dans un établissement public et dans certains établissements privés sous contrat.

1. Je vous transmets en pièces jointes 2 documents. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter **la fiche de préparation à la saisie des vœux + la fiche de vœux** en fonction du souhait d'orientation de votre enfant en tenant compte de l'avis figurant sur la fiche dialogue qui vous a été remise à l'issue du 2^e conseil de classe.

En cas de désaccord de votre part, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'équipe éducative pour évoquer cette décision.

Je vous remercie ensuite de bien vouloir me retourner **impérativement** ces 2 fiches **au plus tard le lundi 6 mai**.

2. Les vœux que vous avez formulés seront alors saisis par l'établissement dans Affelnet Lycée.

3. La fiche récapitulative de saisie de vos vœux vous sera remise par le lycée pour vérification.

Notes:

▪ S'agissant de l'affectation en 2de GT, l'IA-DASEN détermine les zones géographiques de recrutement des lycées du département de sa compétence. Ces informations peuvent être communiquées par les services scolarité des DSDEN.

Il est donc vivement conseillé aux familles de les contacter et de prendre connaissance au préalable de ces zones géographiques en cas d'emménagement en France. Des points de bonus géographique liés aux zones de recrutement sont généralement attribués selon le futur lieu de domiciliation de la famille. Il est donc nécessaire de faire parvenir aux services scolarité des DSDEN concernées, outre la saisie sur AFFELNET, **un dossier papier** (téléchargeable sur le portail des DSDEN ou dans la rubrique « Orientation » des portails des rectorats) **dûment renseigné, accompagné d'un ou plusieurs justificatifs de domicile (selon le département d'accueil).**

Il est vivement recommandé aux familles de contacter dès maintenant les services de scolarité des DSDEN pour connaître les formalités d'affectation en classe de 2de dans leur département.

▪ Pour les affectations en établissement privé sous contrat, il est nécessaire **dès maintenant** de prendre contact directement avec les établissements pour connaître les modalités d'inscription.

▪ Concernant les demandes d'internat, les familles doivent s'adresser directement aux établissements sollicités de manière anticipée afin de connaître les modalités d'inscription.

Bien à vous,

